



**Procès-verbal du Conseil
d'Administration (CA) de la Fédération
Départementale des Chasseurs du
Bas-Rhin (FDC 67)
du 5 février 2024**

Membres du Bureau présents : Frédéric Obry (Président), Alette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Marc Schirer (Secrétaire), Samuel Balzer (Trésorier), Pascal Kentzinger (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents : Christian Heckel, Bruno Keiff, Charles Kleiber, Michel Pax, Bernard Schnitzler, Roland Vetter

Absents excusés : Patrick Caussade (pouvoir à Marc Schirer), Christophe Schmitt (pouvoir à Christian Muller), Roland Schoeffler (pouvoir à Frédéric Obry) et Éric Trendel (pouvoir à Christian Muller)

Invité : Alexandre Derrez (Directeur)

1. Approbation du PV du CA du 08 janvier 2024

Le procès-verbal du CA du 08 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Préparation de l'Assemblée Générale 2024

Elle aura lieu samedi 13 avril 2024 à VENDENHEIM en raison de l'indisponibilité de la salle à GEUDERTHEIM.

Dates limites, soit :

- déposer le dossier de vote à notre siège avant le vendredi 22 mars 2024 à 16h00,
- poster le dossier le samedi 23 mars 2024, le cachet de la poste fera foi,
- déposer le dossier dans la boîte aux lettres de la FDC 67 le dimanche 24 mars 2024 avant minuit, dernier délai.

3. Propositions de médailles

Il a été décidé de décerner diverses médailles (6 au total).

4. Budget prévisionnel 2024-2025

Le CA examine le budget prévisionnel 2024-2025 d'un montant total de 1 952 734 €, en augmentation par rapport à l'an dernier.

La FDC 67 est propriétaire des véhicules, ce qui met fin aux différents contrats de location.

Un DACIA DUSTER d'occasion proposé par le Groupe WIETRICH sera acquis pour le nouveau technicien, ce qui unifiera la flotte de véhicules.

5. Bracelets sangliers

Dans le cadre du plan national de maîtrise de la population des sangliers, la déclaration des prélèvements est obligatoire : mensuellement cette année et de façon hebdomadaire l'année prochaine.

Se pose par conséquent la question de l'opportunité d'un bracelet qui permettra de contrôler le nombre de sangliers tirés (le bracelet comportera un QR code qui sera scanné lors de la déclaration de tir) alors qu'à l'heure actuelle, un très grand nombre de sangliers tirés ne font pas l'objet d'une analyse trichine.

L'État ne se satisfera très certainement pas d'une simple déclaration de tir non contrôlée compte tenu de l'importance de la population de sangliers au plan national et du risque sanitaire que cela représente.

6. Exposition des trophées (dispositions à prendre)

Elle aura lieu à WANGENBOURG avec une inauguration le vendredi 1^{er} mars 2024. L'UDUCR s'occupera de la buvette.

7. Contentieux FDC 59/ONF

Dans le département du Nord, l'ONF a interdit l'agrainage sur l'ensemble des territoires domaniaux, ce qui a entraîné une augmentation importante des dégâts de sangliers indemnisés par la FDC 59.

Celle-ci a réclamé en justice réparation du préjudice subi, estimant que l'interdiction générale d'agrainer était contraire aux dispositions réglementaires et en particulier au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) dont l'ONF soutenait qu'il ne lui était pas applicable.

Par un arrêt du 11 janvier 2024, la Cour d'Appel de DOUAI a infirmé le jugement de première instance qui avait débouté la FDC 59 de sa demande et a condamné l'ONF à supporter les dégâts de sangliers supplémentaires et les honoraires correspondants des estimateurs, générés par l'interdiction d'agrainer prononcée par l'ONF.

La Cour d'Appel a notamment jugé que le SDGC était opposable à l'ONF et que l'interdiction d'agrainer ne pouvait être érigée en principe, alors qu'il ne pouvait s'agir que d'une exception aux dispositions réglementaires permettant l'agrainage.

8. Subvention : ABRCPG (2023)

Un montant de 300 € est alloué à l'ABRCPG (Association Bas-Rhinoise de Conservation du Petit Gibier).

9. Divers

- Livre « Le cerf de père en fils de Franck et Julien PICOT » : La FDC 67 fera l'acquisition d'une vingtaine d'ouvrages et s'occupera d'en mettre en vente à l'occasion de l'exposition des trophées à WANGENBOURG.
- Le chemin du HERRENWALD est actuellement très dégradé malgré les travaux réalisés il y a un peu plus de deux ans, en particulier en raison de la vitesse à laquelle circulent ses utilisateurs... Le CA décide pour l'instant de laisser les choses en l'état.

- Le prochain CA aura lieu le lundi 11 mars 2024.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FO' with a stylized flourish.

Frédéric Obry

Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MS' with a stylized flourish.

Marc Schirer